



## INITIATIVE PRONUCLÉAIRE : NEUTRALITÉ !

Le nucléaire revient en force, sauf en Suisse (voir ci-contre). Sous la pression de la guerre et de leur volonté de réduire le CO<sub>2</sub>, de nombreux pays inversent la politique d'abandon qui s'était imposée dans le monde après Tchernobyl et Fukushima. Mieux encore, le nucléaire est désormais encouragé par Bruxelles comme **source d'énergie verte**. En effet, à l'instar des réacteurs classiques, les nouveaux **SMR** ne produisent pas de CO<sub>2</sub> et peuvent surtout être pilotés en fonction des besoins. Tout le contraire de l'éolien dont la production intermittente et aléatoire pose toujours des problèmes insolubles. Dans la foulée, l'**AIEA** prévoit le doublement de la production mondiale d'ici 2050. En Suisse, l'**initiative** qui vient d'être lancée pour réhabiliter le nucléaire interroge évidemment Paysage-Libre Vaud. Nos membres ayant des sensibilités diverses à égard de l'atome, nous ne prendrons pas position. Ce qui nous rassemble, c'est la conviction qu'aucune énergie n'autorise le sacrifice systématique de nos paysages qui sont une des principales valeurs de la Suisse.

Jean-Marc Blanc, secrétaire général



## Bulletin d'information No 28 – octobre 2022

### Suisse

**Enquête BKW sur le changement climatique. Des raisons d'espérer : « Les Suisses privilégient clairement la nature et plus des deux tiers ne voudraient pas d'éoliennes près de chez eux ».**

Décidément, l'interprétation des sondages est une mine d'or pour les journalistes qui veulent faire passer leurs messages. Après la récente publication de l'**étude** de l'institut **SOTOMO** mandatée par les **BKW**, la plupart des médias ont donc titré selon leurs sensibilités, par exemple : « **presque la moitié des Suisses se disent respectueux du climat** » ou « **Pour 75% de la population, la transition énergétique est trop lente** ».

Des banalités qui n'incitaient pas à vouloir en savoir beaucoup plus. En réalité, le champ d'investigation de cette excellente étude était beaucoup plus large et ambitieux que ces titres pouvaient le laisser croire. Il s'agissait en effet de questionner les Suisses sur leur vision d'un « **Avenir où il fera bon vivre** » afin de « **contribuer à identifier les défis concrets liés au changement climatique et montrer où trouver des solutions possibles** ».

Cela supposait de traiter un ensemble de sujets complémentaires : climat et ressources, conscience et action écologiques, énergie, bâtiment, infrastructures. Les résultats sont à la fois surprenants et réjouissants. Ils montrent qu'« **une nature et un environnement intacts font partie intégrante de la conception de la prospérité de la population. La motivation à adopter un comportement plus durable sert en premier lieu à protéger la nature** ».

On est bien loin de l'acharnement actuel de certains politiques ou lobbies à développer l'industrialisation de nos paysages. Certes, la majorité des Suisses interrogés appellent de leurs vœux une accélération de la transition énergétique (certes sans le nucléaire qui n'est encore soutenu qu'à 41%). Ils soutiennent bien le développement du renouvelable, mais pas n'importe lequel : d'abord l'hydraulique, le solaire puis loin derrière, l'éolien. À ce sujet, cette dernière affirmation met les points sur les i : « **seuls 29%\* des personnes interrogées voudraient avoir des éoliennes dans leur environnement proche. En revanche, si elles sont installées loin de chez elles, 50% y sont favorables** ». Ce n'est vraiment pas folichon et on souhaite bien du plaisir à ceux qui rêvent d'implanter des milliers d'éoliennes en Suisse pour se faire de l'argent sur le dos des consommateurs.

\* A peine plus que le nucléaire qui est à 24%



Page de garde de l'étude BKW

## BRÈVES

### Infrasons : correctif

L'étude publiée en 2021 par PLCH a été retirée à la suite d'une erreur de l'une de ses principales sources d'information. Une publication récente de l'institut allemand **BGR** indique que ces données étaient affectées d'une erreur dans une conversion d'unités de 36 **dB-SPL**. Avec cette correction, leur niveau sonore mesuré s'élève à 60dB à 500m d'une éolienne de 3MW devient insignifiante. Pour autant, la problématique des nuisances à basse fréquences demeure. Pour en savoir plus [cliquez ici](#)

### le conseil général de Fiez approuve le PPA de Grandsonnaz



Le 27.09.22, le conseil général a accepté le parc de la Grandsonnaz. La loi du fric a joué son rôle : les CHF 90'000 de rente annuelle promise ont magnétisé le Conseil. Notons que les citoyens n'auront pas de nuisance directe puisque aucun citoyen ne verra les éoliennes, cachées derrière les premières crêtes.

### Le vent ralentit en Europe



Eolienne en absence de vent en Ecosse en septembre 2022 (W. Edwards)

Plusieurs études récentes confirment la tendance au « **Global Stilling** ». Les vents ralentissent dans le monde et **en Europe** du fait du réchauffement : on parle d'environ 10%. Quand on sait que la puissance d'une éolienne varie en fonction du cube de sa vitesse, sale temps pour les éoliennes n'est-ce pas ?

## Le vilain mensonge de Suisse Eole : « l'éolien est le pilier hivernal de la transition énergétique »



Image tirée de la page d'accueil de Suisse Eole

Si l'on veut avoir une idée de la réalité, le diagramme doit être refait, par exemple avec les productions annuelles prévues actuellement pour 2050 : 39 TWh d'hydraulique, 40 TWh de PV et 4.5 TWh d'éolien. Le résultat est impitoyable : l'éolien produit moins que le photovoltaïque, même en janvier et beaucoup moins que l'hydraulique. Sa contribution est marginale, et même contre-productive car les moyens financiers mis investis seraient bien plus utilement engagés dans des techniques de stockage saisonnier. Bien sûr, la figure de droite est aussi simpliste que celle des pourcents dont elle est dérivée mais une approche basée sur une étude plus travaillée est présentée dans notre [Bulletin d'information no. 12](#).

A l'appui de cette prétention, des diagrammes volontairement trompeurs sont utilisés : ils comparent les énergies hydraulique, photovoltaïque (PV) et éolienne en pourcentage de leurs productions annuelles respectives réparties par mois (données pour 2017 et 2018, figure ci-dessous). Cette figure fait totalement illusion si l'on croit que l'on consomme des pourcents et non des KWh.

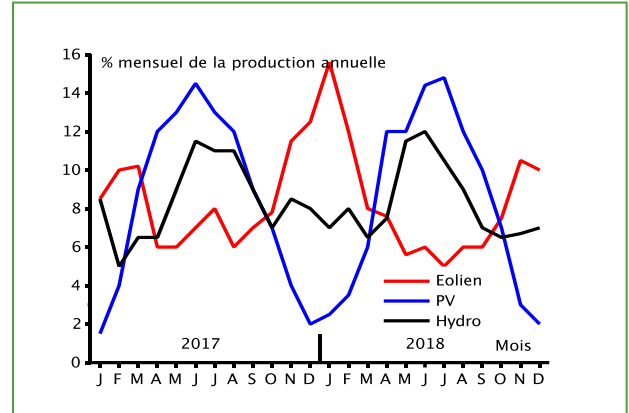


Diagramme 1 : % de chacune des énergies

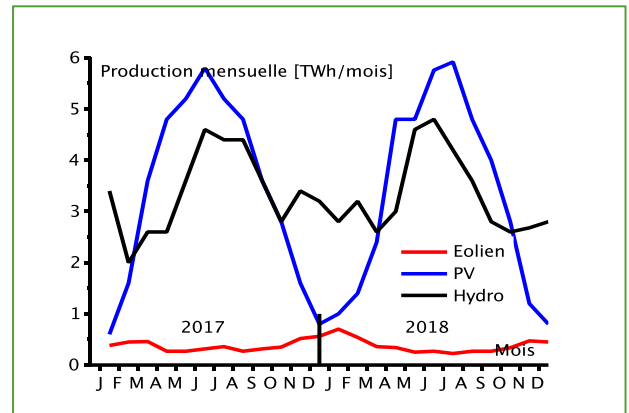


Diagramme 2 : production réelle de chacune des énergies

En bref, pour compenser le déficit hivernal, une production éolienne de 26 TWh/an serait nécessaire, soit 5000 machines. Pour le seul canton de Vaud, il y faudrait 5 TWh/an (850 machines, environs 100 parcs éoliens au lieu de la quinzaine prévue aujourd'hui).

Depuis des années, Suisse Eole clame sur tous les toits que la production éolienne est plus forte en hiver qu'en été. Ce n'est pas faux mais la production éolienne est insignifiante et le restera, sauf à construire des milliers d'éoliennes en Suisse. Quoi qu'il en soit, cela ne justifie pas la prétendue « **ultra importance de l'éolien en hiver** » proférée en boucle depuis des années par les mercenaires\* de Suisse Eole. **Deux tiers de pas grand-chose, cela reste pas grand-chose et n'en fait pas le pilier hivernal de la transition énergétique !** Par ailleurs, la question des fréquentes et imprévisibles absences de vent n'est toujours pas réglée puisqu'il faudrait des importations d'électricité et/ou des usines à gaz pour compenser ces dernières. Par les temps qui courent c'est loin d'être gagné...

\* Rappelons que Suisse Eole n'a pas de personnel salarié mais mandate deux bureaux spécialisés dans l'ingénierie et la communication liées à la transition énergétique : [Planair SA](#) et [Enco AG](#), qui facturent des honoraires financés à coups de millions par l'OFEN (Office fédéral de l'énergie).

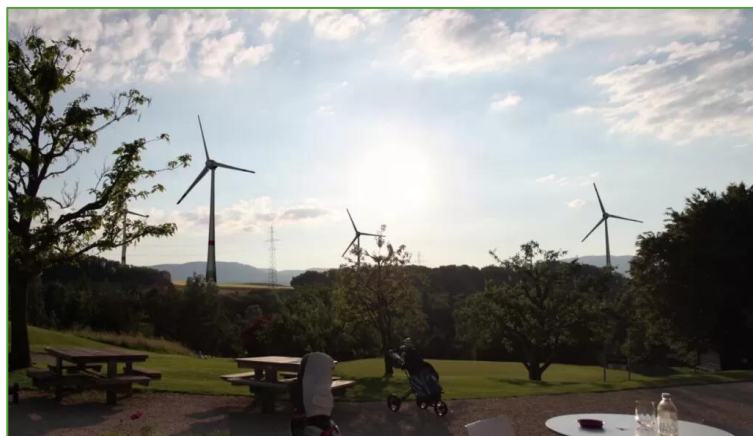
**L'invitée\* : Francine Laferrière, ingénieur, Dr. génie civil EPFL**

## **Municipalité contre Conseil communal à Bavois**

**Vents contraires à Bavois (VCB) lutte depuis plus de 4 ans contre le projet de BavoisEole SA. Celui-ci prévoit la construction de 5 éoliennes de 230 m de haut sur le plateau du Coudray, à moins de 500 m dudit hameau et des premières maisons du village de Bavois.**



Le développement de ce projet par les promoteurs a commencé en 2011 par la signature d'une **convention très contraignante** pour la commune et tenue secrète jusqu'en 2018. Ainsi depuis plus de 10 ans, le discours de la Municipalité a toujours été en faveur du projet et n'a jamais permis de véritable débat contradictoire. Malgré plusieurs requêtes des conseillers communaux, la Municipalité a systématiquement refusé de donner la parole à la population (via une votation) avant la mise à l'enquête. Il est important de préciser que plusieurs membres de la Municipalité, anciens ou actuels, sont personnellement intéressés par le projet, puisqu'ils sont propriétaires terriens de parcelles susceptibles d'accueillir le mât d'une éolienne.



*Quatre des éoliennes de Bavois depuis la terrasse du Golf du Brésil*

par le Professeur de droit Honoraire Etienne Grisel, conclut en substance que le Conseil communal peut considérer la motion comme recevable et adopter le projet de moratoire proposé. Dès lors, en séance de mars 2022, le Conseil communal a décidé de confirmer la recevabilité de la motion. Mais malgré cette seconde acceptation, la Municipalité persiste à considérer la motion comme irrecevable et précise dans un deuxième rapport, que ce dernier n'a pas à faire l'objet d'un débat ou d'un vote au Conseil communal mais qu'un recours au Conseil d'Etat est possible.

Renseignements pris auprès de leur avocat, neuf membres du Conseil communal ont décidé de faire recours contre le rapport de la Municipalité, non pas au Conseil d'Etat mais au Tribunal cantonal (CDAP). Ce recours demandait l'annulation de la décision municipale afin de pouvoir aller dans le sens du moratoire. L'instruction a dans un premier temps été limitée à la recevabilité de ce recours. Après plusieurs échanges entre la Municipalité, le Direction générale du territoire et du logement (DGTL) et les recourants, la CDAP a finalement statué que le recours était bien irrecevable. Dans son jugement du 5 octobre 2022, elle relève que le rapport de la Municipalité ne constitue pas une décision au sens de l'art. 3 LAP-VD mais un simple acte interne. Dans un tel cas, il n'est pas nécessaire d'examiner si le Conseil d'Etat est compétent au motif qu'il s'agirait d'une décision à caractère politique prépondérant.

Il est également mentionné que même si la Municipalité pense que son rapport met un terme au traitement de la motion, cette conclusion ne ressort pas clairement des dispositions légales. Il n'est donc pas exclu que le Conseil communal, lequel a déjà considéré la motion comme recevable, soit compétent pour apprécier la réponse de la Municipalité et avoir le dernier mot sur ce point. Les recourants conservent donc le droit de faire à nouveau usage de leur droit d'initiative pour instaurer un moratoire sur la construction d'éoliennes. Dès lors, l'affaire n'est pas close et les actions de notre association se poursuivent !

*\*L'invité est une rubrique qui donne la parole à une personnalité dont les préoccupations touchent d'une façon ou d'une autre à la problématique des éoliennes. Les propos tenus n'engagent que leurs auteurs. En l'occurrence, Francine Laferrière est présidente de l'association **Vents Contraires à Bavois***